



CHRS VILLA MEDICIS - AVIGNON

BILAN 2007

**Action soutenue et financée par :
DDASS de Vaucluse, Mairie d'Avignon**

Association CASA - Bilan 2007 Villa Médicis

✉ Villa Médicis - 5 bis, avenue du Blanchissage-84 000 AVIGNON - ☎ 04. 90. 82. 33. 32 - Fax : 04. 90. 82. 34. 07

villamedicis@casa-avignon.org

La Villa Médicis en 2007

A- LE CADRE

I- Le statut CHRS

Cette année 2007 est une année importante dans le sens d'une pleine et officielle reconnaissance de l'intérêt de notre action. Cela s'est traduit concrètement par un avis favorable du CROSMS (Comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale) le 6 avril 2007 et une autorisation préfectorale le 15 mai 2007 (Arrêté N°SI2007-05-15-0180-DDASS).

D'une action menée 'à titre expérimental' nous passons à un statut CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale), dont le cadre légal est le suivant, défini par l'article L. 312-1-1-8° du Code de l'Action Sociale et des Familles : « Les établissements ou services comportant ou non un hébergement, assurant l'accueil, notamment dans les situations d'urgence, le soutien ou l'accompagnement social, l'adaptation à la vie active ou l'insertion sociale et professionnelle des personnes ou des familles en difficulté ou en situation de détresse ».

S'appliquent également les dispositions instaurées par la loi de rénovation sociale et médico-sociale du 2 janvier 2002, notamment en matière de droits des usagers.

Originellement la capacité d'accueil à la Villa Médicis est de 20 places, accueil des hommes, des femmes et des couples. Nous envisageons une augmentation de l'effectif à 24 places en vertu du statut CHRS obtenu, lorsque les conditions de lieu nous le permettront. En effet, depuis sa création, la Villa Médicis est installée dans 20 modules sur 300 m² de surface, n'autorisant pas d'évolution vers cette capacité supérieure autorisée.

II- L'accueil Inconditionnel

En terme de modalités d'accueil, ce changement de statut n'a pas modifié nos pratiques, qui vont dans le sens d'une plus grande accessibilité à l'égard des publics les plus marginalisés (haut seuil de tolérance / bas seuil d'exigence). Cette formule d'accueil dite 'accueil inconditionnel' se veut souple, à géométrie variable, dont les contours peuvent être modifiés pour une meilleure adaptation à des situations complexes et parfois urgentes. Les spécificités de l'accueil propre à la Villa Médicis restent : l'acceptation des personnes impliquée dans un processus de régularisation, l'accueil couple, l'accueil des hommes seuls, l'accueil des femmes seules, éventuellement enceintes (pas plus de six mois), la prise en compte des animaux de compagnie, la prise en compte des conduites addictives (tabac, alcool, drogues, médicaments...).

Autant de caractéristiques qui élargissent le champ des possibles.

Enfin, les allers et retours, les renouvellements de séjour, les séjours au long cours ne sont pas appréhendés comme un risque négatif de sédentarisation, mais comme le signe d'une relation qui s'instaure et se construit. Nous abordons cette relation comme un suivi, un accompagnement plus qu'une prise en charge, des relations qui s'établissent sur le registre de « *la prise en compte* »¹, un soutien fiable qui s'inscrit dans la durée malgré, ou avec, les crises récurrentes propre au parcours de ces personnes.

¹ Pourquoi le travail social ? définitions, figures, clinique ; Saül KARSZ Dunod 2004 P263

Système au sein duquel certains évolueront pour tenter diverses expérimentations, avec plus ou moins de succès, alternant avec des périodes de régression. Régressions qui conduiront certains à revenir régulièrement vers ce lieu d'accueil inconditionnel.

De fait l'association CASA veille au respect du projet initial et notamment au maintien de règles, procédures et dynamique interne permettant l'accueil inconditionnel des personnes les plus fragilisées, répondant ainsi aux besoins repérés dans le schéma départemental.

L'obtention du statut CHRS n'a pas modifié non plus l'objet premier de notre association, qui est de « susciter des moyens afin de permettre aux personnes en danger physique ou moral de se situer au-dessus du seuil de pauvreté. Ceci en parant à des lacunes, absences ou mésusages des dispositifs sociaux existants ou par des moyens classiques d'insertion».

III- La Stabilisation

Les dernières évolutions quant à l'accueil pratiqué à la Villa Médicis sont liées aux orientations du PARSA (plan d'action renforcé en direction des personnes sans abri), décisions renforcées par l'article 4 de la loi sur le droit au logement opposable (loi n° 2007-290 du 5 mars 2007) : « *Toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée. Cette orientation est effectuée vers une structure d'hébergement stable ou de soins, ou vers un logement, adaptés à sa situation* » et la circulaire du 19 mars 2007 (DGAS/1A/LCE/2007/90) qui donne les instructions aux préfets pour la mise en oeuvre d'un principe de continuité dans la prise en charge des personnes sans abri.

De fait nous avons abandonné la pratique de l'accueil d'urgence, les 3 places dédiées au SAO/115 à cet effet ont été transformées en places d'accueil immédiat temporaire, puis en places de stabilisation, au même titre que les dix-sept autres places d'accueil et d'insertion proposées aux personnes les plus vulnérables.

Désormais la totalité des places disponibles à la Villa Médicis sont prévues pour des formules d'accueil à durée « indéterminée », dites de stabilisation. Accueil qui peut se faire en « immédiat », l'attribution effective des 20 places incombant à un groupe de partenaires, lesquels sont les plus impliqués auprès des publics visés : AIDES, AVAPT, Médiation de Rue et les services du SAO/115. Ce qui permet d'une part de s'assurer d'orientations adaptées aux personnes concernées, d'autre part d'ancrer notre action dans un véritable partenariat.

B- L'ORGANISATION

IV- L'équipe, composite et pluridisciplinaire

1- L'effectif en 2007 (5,5 Equivalent Temps Plein)

Pascal FAUVEL	Directeur	0,5 ETP
Renaud DRAMAIS	Animateur Coordinateur	0,75 ETP
Chantal SAUVAIRE	Educatrice Spécialisée	1 ETP (depuis mars 2007)
Katy CAUVIN	Monitrice Educatrice	0,75 ETP (depuis février 2007)
Olivier RICHAUD	Aide soignant	0,5 ETP (depuis février 2007)
Gilbert CASTILLO	Animateur ND	1 ETP
Yves ANDRIEU	Animateur ND	1 ETP

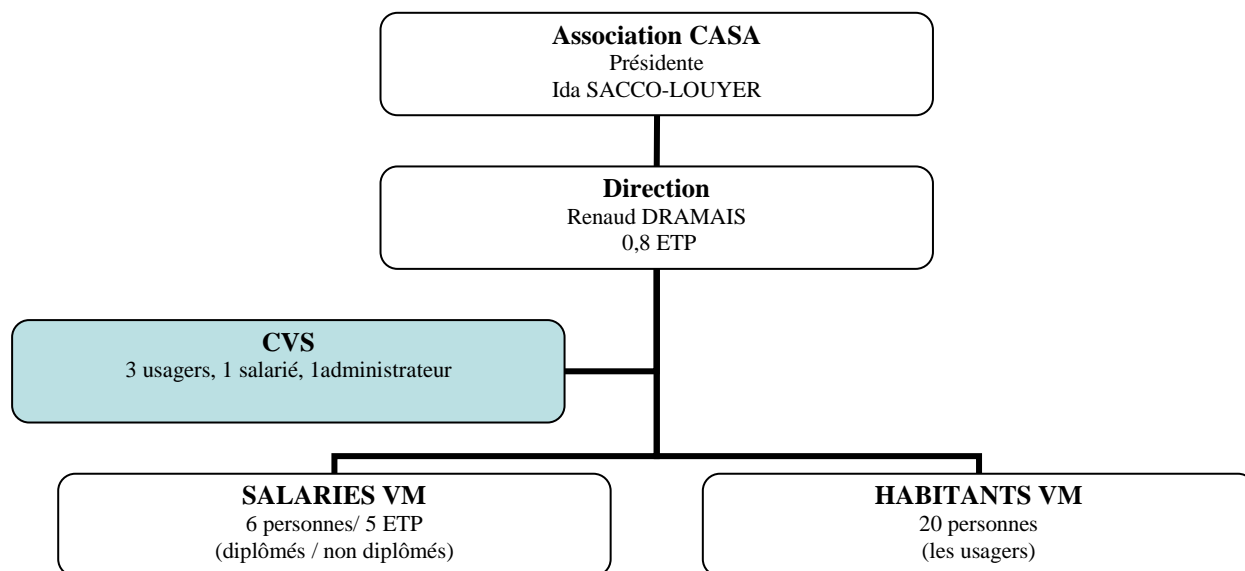
Mouvements : en cours d'année, Katy CAUVIN part en congé maternité, remplacée par Sofia MOUNES, déjà salariée sur l'équipe de médiation de rue.

Fin 2007, Pascal FAUVEL donne sa démission pour se consacrer pleinement au monde du handicap. Remplacé dans sa fonction de directeur par Renaud DRAMAIS. D'un mi-temps, le poste évolue de plus 0,3% en vertu du statut CHRS, ce qui monte l'ETP permanent à 5,8 à partir du 1^{er} décembre 2007.

Arrivée de Hélène GOIRAN, éducatrice spécialisée, sur le poste de coordination laissé vacant par M. DRAMAIS.

Changements relativement importants mais qui n'affectent pas les orientations générales décidées par M. FAUVEL avec son Conseil d'Administration.

Fin 2007, l'organigramme du CHRS Villa Médicis se présentait ainsi :



Cette année 2007, deux salariés ont entrepris de faire valider les acquis de leur expérience (VAE) afin d'obtenir un diplôme d'Educateur Spécialisé. Cette démarche, fortement encouragée par le directeur M. FAUVEL, nous a fait prendre conscience de l'importance d'entretenir et de faire évoluer les compétences en interne des salariés et bénévoles de l'association CASA.

Afin de nous assurer un bon niveau de compétences techniques et humaines et de garantir un haut niveau de motivation, nous devons nécessairement être en mesure d'offrir des conditions de travail privilégiées, non seulement en terme de salaire et d'avantages (salaires évolutifs, congés trimestriels, remplacements assurés, plannings équilibrés....) mais aussi en terme d'évolution des missions et des expérimentations, sur un registre alternatif du travail social (coopérations extérieures, formations, transferts de compétences...).

C'est par ce biais et à ce prix que nous pourrions assurer notre développement et notre pérennité.

2- la notion de travailleurs pairs

Depuis l'ouverture de la Villa Médicis, les équipes de salariés sont délibérément composées de personnes diplômées du secteur social et d'autres personnes qui ne sont absolument pas issues de ce milieu professionnel, mais dont l'expérience et le parcours de vie représentent des savoirs qui viennent compléter le savoir des experts (éducateurs spécialisés, soignants...). Parce qu'ils les ont éprouvés, les pairs connaissent à la fois le contexte de la rue, la condition d'être sans-abri ou sans papier, ont parfois vécu la dépendance aux produits toxiques ou la souffrance psychique. Valoriser ces savoirs liés à l'expérience par la professionnalisation des pairs est un acte de reconnaissance d'un capital culturel singulier au sein même de notre association. Cela représente l'un des axes que nous avons choisi de développer en terme de développement des ressources humaines.

V- Les Habitants de la Villa Médicis

1- L'auto organisation

Depuis l'ouverture de la Villa Médicis s'expérimente de manière ininterrompue un système de soutien communautaire qui vise à favoriser le développement de l'entraide mutuelle et de l'initiative individuelle, ouvrant ainsi la porte à la reconnaissance de l'apport spécifique que les usagers eux-mêmes peuvent amener dans la configuration de l'aide et des services dont ils ont besoin.

Véritables indicateurs sur l'usage du lieu, les dépenses liées à l'alimentation et à la maintenance ont sensiblement augmentées en 2007 malgré nos efforts pour tenter progressivement de stabiliser ce phénomène. Ceci s'explique du fait de l'ouverture effective du lieu 24h/24h, de son usage 'intensif' par les personnes hébergées. En effet, cette résidence durable leur permet d'investir pleinement la structure, cette implication étant précisément la condition sine qua non de leur stabilisation.

L'ouverture 24h/24h de la structure n'est pas due à une augmentation de l'effectif des salariés, mais un fait souhaité et assumé par les habitants du lieu. En effet depuis l'été 2006 un mode auto organisationnel a vu le jour, impliquant certains des habitants habilités à tenir des permanences en journée (voir document joint 'Règles de Fonctionnement de la Permanence à la Villa Médicis'). Cette co-organisation et cette co-responsabilité vis-à-vis du lieu place l'équipe des salariés en dialogue permanent avec les habitants, y compris le directeur, notamment lors des Réunions de Maison hebdomadaires, instance de régulation et de rééquilibrage permanent de cette organisation. Pendant cette année 2007 nous n'avons eu à déplorer que quelques jours de fermeture entre 11 heures et 16 heures, signe d'une déficience passagère du groupe à assumer son auto organisation. Cela arrive généralement lorsque un important turn-over de l'effectif se produit sur la structure,

obligeant à un nécessaire temps de latence dans la transmission des valeurs et des fonctionnements des anciens vers les nouveaux arrivants.

Tous les habitants sont particulièrement attachés à ces modalités de fonctionnement et mettent un point d'honneur à assurer la continuité de leur propre accueil à la Villa Médicis.

Une exigence et un risque qui est pour nous un outil de travail en ce sens où il permet à ces personnes issues du monde de la rue de se confronter à une organisation inhabituelle, parfois surprenante ou déroutante. Nous souhaitons qu'elle génère de l'étonnement, de la surprise et enfin du questionnement, gage d'une évolution possible, d'une rupture avec des modes de relation maintes fois éprouvés en différents lieux face à différentes équipes de professionnels.

Risque pour les salariés, en ce sens où l'engagement attendu de leur part avec les adultes bénéficiaires s'inscrit dans un registre radicalement différent que celui proposé habituellement. Registre où il est sans cesse question de restaurer la dignité de chaque personne accueillie, en créditant et en offrant à chacun la capacité de faire des choix quant à son avenir immédiat. Risque d'une relation plus directe entre salariés et accueillis, fondée sur un principe de réciprocité, ou encore sur une égale dignité humaine. Principes qui n'amènent pas pour autant de confusions dans les rôles et les fonctions de chacun.

2- La maraude sandwiches

La « Maraude Sandwiches » est une initiative lancée par les habitants de la Villa Médicis depuis le mois de mars 2007.

Sur la base d'une auto organisation de l'action, en lien avec l'équipe des Médiateurs de Rue, les habitants de la Villa, pour qui la situation de vivre et survivre à la rue est parfois encore récente, ont décidé de se mobiliser chaque dimanche, rare étant les services proposés aux personnes sans-abri ce jour là.

Apporter une aide matérielle, un soutien moral, des encouragements à rejoindre les structures d'accueil, tels sont les différents registres sur lesquels les personnes inscrites sur la base du volontariat vont s'adresser à leurs pairs restés dans la rue.

Action à la fois distincte et complémentaire du travail d'approche et d'accroche réalisé par l'équipe de Médiation de Rue. Cette action a trouvé son financement dans le cadre du Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins (PRAPS – Programme 19)

3- Participation financière des habitants de la Villa Médicis

Le mode de calcul de la participation financière des personnes accueillies concernant le CHRS de stabilisation (prix fixe de 2 € ou 20% du salaire) semble parfaitement adapté aux publics que nous recevons et confirme qu'il n'est pas souhaitable d'aller au-delà de cette contribution. A noter cependant que nombre de personnes arrivent à la Villa Médicis alors que leurs droits RMI ou AAH ne sont pas ouverts ou suspendus, que d'autres ne peuvent prétendre aux minima sociaux (moins de 25 ans, personnes engagées dans des procédures de régularisation). Par conséquent une part des résidents, parfois sur de longues périodes, dépendent pleinement de la structure et ne peuvent contribuer financièrement.

La participation financière des hébergés est égale à 7572 Euros pour 2007.

C- LES ACTIONS

VI- Le travail en réseau

1- GRSSSAA

A noter notre forte implication au sein du Groupe Réseau Santé Social Sans Abri (Grand Avignon). L'objectif de notre participation à ce groupe est de rendre l'articulation santé/social sur le terrain plus efficiente et de renforcer nos partenariats, à partir de notre expérience à la Villa Médicis et à la Médiation de Rue, en vue de répondre plus précisément aux besoins des publics en grande précarité que nous accueillons et que nous avons rencontrés tout au long de cette année 2007.

Cela nous a permis aussi de confronter nos modes de fonctionnement à ceux des autres membres du GRSSSAA, ce qui a permis d'identifier des points forts d'articulation (voir en pièce jointe les conventions de partenariat) mais aussi des obstacles dans la coordination de nos actions sur le terrain. Une illustration concrète de cette collaboration est notre participation à la réunion 'Porcelaine', qui dans sa structuration et son élaboration, continue de susciter de nombreux échanges, tant sur le fond que sur la forme.

Ces rencontres auxquelles nous avons participé tous les mois sont l'occasion pour nous de contribuer à créer une dynamique dont l'objectif « constituant » est de formaliser un réseau autour des personnes sans abri, et ainsi :

- faciliter et clarifier le parcours des usagers au sein du dispositif, en leur évitant des ruptures et en garantissant un accompagnement continu.
- améliorer le recours et l'accès des personnes hébergées aux dispositifs de soins et de santé, particulièrement ceux de droit commun.

Les choix arrêtés en matière d'accompagnement social à la Villa Médicis orientent nécessairement l'action de l'équipe vers un travail en réseau, un recours important aux différents partenaires. Les problématiques liées à l'état de santé somatique et psychique que présentent les personnes hébergées étant de plus en plus complexes, cet investissement au sein du GRSSSAA est pour nous un gage d'évolution positive des modes de prises en charge, nous autorisant à repousser les limites de nos possibilités d'accueil à la Villa Médicis quant à la prise en compte des questions de santé.

2- L'accompagnement social

L'accompagnement social mis en œuvre à la Villa Médicis est donc envisagé systématiquement dans le cadre d'un travail en réseau, c'est-à-dire s'appuyant fortement sur des personnes et organismes extérieurs, tandis que l'équipe de la Villa Médicis est avant tout spécialisée et centrée sur sa compétence et mission première : l'accueil et l'hébergement (qualité de l'accueil, climat chaleureux, libre expression, dynamique d'auto organisation, espaces ouverts à la création et à l'expression artistique...).

Quelle meilleure façon de parler de l'accompagnement social que de laisser parler les personnes qui en ont la charge :

3- Perception de notre travail sur 2007 (Frédéric SALIN, Katy CAUVIN, Chantal SAUVAIRE)

La Villa Médicis se situe sur le registre de « la prise en compte » par le simple fait quelle a été réfléchi dans une collaboration entre des sans abris et des travailleurs sociaux membres de CASA. L'accompagnement social n'est pas une priorité à la Villa Médicis, la non obligation n'empêche pas l'exigence lié à notre professionnalisme avec ou sans diplôme. Aucune démarches éducatives, ou tout simplement d'aide ne fait d'emblée. Les liens de confiance, de connaissance et de reconnaissance priment. Ils se tissent à travers la vie de tout les jours dans cette dynamique fertile qu'est le « vivre ensemble ». La rencontre et l'accueil de l'autre se font dans un respect et une acceptation mutuels.

- La base de notre travail technique

Après une écoute active et systématique, après le repérage des désirs, des mots (et des maux), après discussions et échanges, l'émergence du projet individuel est entretenu et saisi au vol. La mise en forme du projet et sa formulation se fait en accord avec la personne concerné, respectant son rythme mais aussi sa réalité : phases actives et phases passives exigeant pour le salarié une acceptation de l'autre dans sa différence.

- absence de référent. Au gré et au choix de la personne de choisir son interlocuteur.
- un seul salarié, allège le poids institutionnel et on rentre dans une relation humaine.
- L'absence de date de fin de séjour, spécificité de l'accueil inconditionnel, contribue au bien être de la personne.
- le salarié ne se substitue pas aux personnes (appel téléphonique, rendez vous...) , les documents restent en leurs possessions et ils ont accès aux informations informatiques et contrat de séjour.
- nous provoquons des rencontres, des discussions individuelles et de groupe (auto organisation, engagement militant, CVS)
- Tout est discutable, tout est modifiable.
- le temps est une notion importante, donner de son temps, laisser du temps, prendre le temps.
- mettre les habitant de la Villa Médicis ne mouvement pour la journée. Insuffler le plaisir d'agir pour soi.
- Exigence sur le fonctionnement de la Villa (participation, implication) avec pour support, la Charte et le règlement de fonctionnement, base de la qualité de la vie communautaire. L'auto organisation est un outil. Un panel de niveau de responsabilisation est possible. Chacun peut s'en saisir. En terme d'implication, plusieurs niveau d'autonomie. L'autonomie peut être collective. Etre ensemble.

- Suivi social

Sa mise en œuvre va du simple encouragement à l'accompagnement individualisé plus resserré et organisé quand cela est nécessaire et sollicité par la personne. (physique, linguistique...)
L'accompagnement social vise généralement à la mise à jour de la situation administrative, un soutien dans les démarches de soins. Quelque fois se rajoute une recherche de sens et souvent le besoin de trouver une oreille attentive.

En 2007 pour les personnes les plus marginalisées, en grande précarité, les projets sont en premier lieu des démarches de santé quelques fois vitale ou nécessaire à leur bien être. L'accompagnement consiste alors en des procédures administratives. (CMU, mutuelle...) des mises en lien avec le corps médical (droit commun) et un soutien rassurant et encourageant.

Pour enclencher les soins la personne doit être volontaire et à besoin d'être motivée car le cheminement est parfois très long du fait de leur délabrement physique et quelques renoncements peuvent intervenir. L'absence d'ultimatum de fin de séjour rassure en ce sens qu'elles auront tout le temps nécessaire pour se soigner et prendre soins d'elles, en cas d'absence (hospitalisation,...) leur place est conservée et le suivi peut être maintenu même si la personne décide de retourner vivre à la rue (Médiation de rue).

Une fois la santé recouvrée, de nouveaux projets voient alors le jour.

- Contrat de séjour

Le contrat de séjour répond au départ à une obligation. Cet outil nous permet de rentrer en communication, d'établir la confiance, élément essentiel de la philosophie de l'association CASA. C'est l'occasion de faire émerger les questions sur le fonctionnement du lieu et d'y répondre, d'établir le projet de séjour, d'identifier les attentes et déterminer l'accompagnement que l'équipe peut offrir.

Chaque trimestre nous reprenons le contrat de séjour et faisons ensemble le point sur ce qui est fait, à faire ou ce qui est à modifier.

- Prise en compte

La villa Médicis porte la tolérance du « chaque usage à sa raison ». Les différents acteurs qui l'animent ont une responsabilité individuelle et collective qu'ils doivent investir. Ce havre de tolérance favorise la prise de conscience et instaure un dialogue ouvert. Il invite à baisser la garde et à se projeter différemment.

- Conclusion

Comment peut-on accueillir et accompagner, sincèrement et complètement, si d'entrée, des professionnels demandent l'amputation d'une partie de soi-même pour des raisons logistiques de bienséances ou d'intérêt éducatif ? Par amputation est entendu l'action de laisser certains aspects de soi au vestiaire ou les considérer et les traiter d'une seule et unique manière. CASA permet enfin cette appréhension globale de l'autre dans un respect adéquat de l'individu et dans l'esprit de la loi 2002-2.

L'association CASA garantit des gardes fous aux professionnels qui perdent ainsi de leurs « toutes puissances » pour nous amener vers ce que d'autres ont déjà initié : *la culture partagée*.

VII- CULTURE et CITOYENNETE

1- L'Espèce d'Espace

Ce lieu figure dans notre projet initial, il est intimement lié à l'accueil à la Villa Médicis. Plus précisément, il fait partie intégrante du projet d'accueil inconditionnel puisqu'il a vocation à donner du sens, notamment, au séjour de certaines personnes qui habitent à la Villa Médicis.

Cette année 2007 a vu le renforcement de nos actions à partir de ce lieu, notamment par le biais d'un financement émanant du programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins (PRAPS – Programme 19).

L'association CASA tente, par la mise en place d'ateliers de pratiques artistiques, tous animés par des artistes confirmés et par des actions culturelles de promouvoir une réhabilitation des personnes en grandes difficultés psychiques et sociales ainsi que leur indispensable maintien dans la société.

Elle mène depuis 2004 une expérience de résidence d'artiste dans un lieu d'accueil et d'hébergement appelé « Villa Médicis ».

Il s'agit d'introduire au sein de la structure une présence « étrangère » non 'professionnelle du social' mais capable de mobiliser d'autres investissements chargés d'émotions autour du travail de création. L'artiste permet, parce qu'il accepte de montrer son travail en cours et d'échanger sur le processus de création, d'amener les résidents vers une pratique personnelle et un travail de recherche autonome.

L'Espèce d'Espace est un lieu d'initiative qui accueille toute sorte d'expérimentation à l'échelle humaine ... qui produit des modèles de comportement dans cette société, des formes d'agir, de vivre ; il est une fabrique à modèles qui, dès le moment de leur création initiale, sont rendus disponibles, accessibles, comme des logiciels libres – à prendre, à transformer par chacun à sa propre façon.

Pourquoi de l'art, dans ce contexte de travail social?

Parce que la création artistique peut-être vecteur, porteur et catalyseur de la prise en charge de soi-même.

Elle permet de :

- cultiver son regard, sa sensibilité, d'approfondir ses capacités d'observation et d'appréciation.
- former son sens critique et la mise en question des normes
- l'innovation des méthodes non-conventionnelles, spécifiques de l'art
- dynamiser, vivifier les idées...(re)donner de l'élan à un contexte qui en a été vidé.

« Partout où la pétrification menace et où rien ne va plus, seul l'art peut encore promouvoir un regain d'activité et rétablir à nouveau la juste mesure entre la vie et la mort – à condition que l'art soit (...) véritablement poussé à l'extrême».

Johannes Stüttgen, texte sur l'œuvre de Joseph Beuys '7000 chênes'.
Université Libre Internationale, 1982. p3

... et pourquoi des artistes en tant que partenaires, intervenants?

Parce que ce sont des gens :

- qui s'engagent dans des formes d'expression et de création, dans des recherches personnelles et souvent collectives,
- qui se sont formés à cultiver l'imagination et l'ouverture d'esprit,
- qui dans le cadre de leur travail artistique, et souvent également dans leurs choix de vie, s'autorisent la mise en question des normes, l'invention de formes alternatives, se donnant le droit à l'expérimentation et à l'erreur,
- qui sont à la recherche d'une certaine liberté, la liberté d'être eux-mêmes, ce qui résonne parfois avec celle des personnes dites fortement désocialisées...

Nous travaillons avec des artistes qui sont prêts à aller au-delà de la production artistique à but commercial et à interagir avec des personnes non habituées à l'Art (grand A), et d'apporter des outils de réflexion, d'élaboration, d'action, sans qu'il y est nécessairement une obligation de résultat.

L'apport d'une résidence est important dans la vie d'un artiste et dans celle d'un habitant de la Villa Médicis, elle représente un moment privilégié d'échanges, de rencontres entre les gens.

Une résidence est aussi un lieu d'accueil dont la vocation première est de fournir aux résidents artistes les conditions et les moyens de travailler. C'est la raison pour laquelle il est capital de trouver des soutiens financiers. Après une phase d'à peu près deux années d'expérimentations, l'objectif pour 2008 est d'obtenir l'engagement des institutions culturelles et artistiques.

2- Participation à la citoyenneté, échange inter-associatif

Également une forte augmentation de nos déplacements vers l'extérieur qui correspond à une volonté de participer activement à des groupes de réflexions (Conférence de consensus, FNARS...) et de rencontrer les acteurs d'autres initiatives innovantes au niveau local (Lieu à vivre du Mas de Carles, lieu de vie communautaire « Le Refuge » sur Avignon, ...), à l'échelon régional (Le marabout et le Groupe d'entraide Mutuel 'Les Sentinelles' à Marseille, ...), à l'échelon national (Mission squat de Médecins du Monde à Paris, le GAF (Groupe Amitié Fraternité) à Toulouse,...) , et européen (EAPN, FEANTSA).

Bien entendu cette implication est valable tant pour les équipes de salariés que pour les usagers de la structure et les membres du Collectif d'Action des Sans-Abri.

Systématiquement nous sollicitons différentes sources de financements pour subvenir à ces frais de déplacement, mais une part reste néanmoins à la charge de l'association afin de maintenir cette démarche participative et citoyenne.

A ce niveau également nous devons nous efforcer de trouver les soutiens financiers qui puissent nous permettre de continuer d'interagir avec nos pairs, proches ou lointains.

Autre formes de participations citoyennes, les fameuses RIPAILLES (VOIR annexes)

D- LES STATISTIQUES

VIII- Accueil de Stabilisation

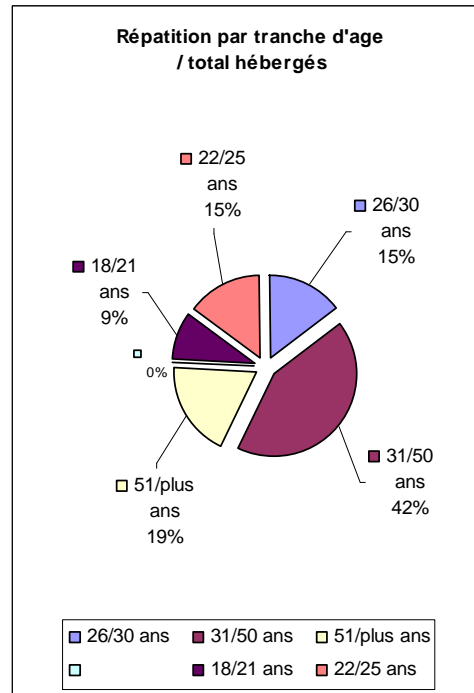
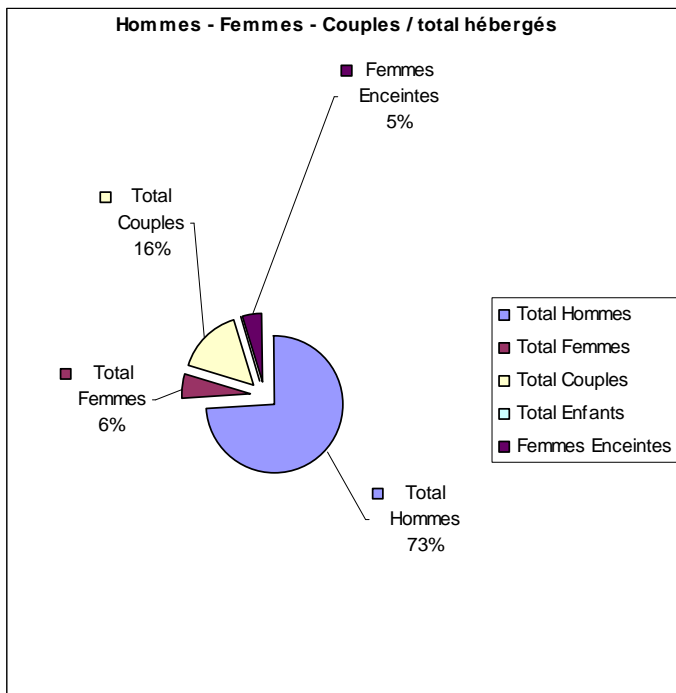
1- Indicateurs CHRS

Nombre personnes entrées dans le CHRS	66	
Hommes	72	(79 adultes seuls
Femmes	14	et 7 couples sans enfants)
Agés de 18 à 25 ans	21	
Agés de 26 à 35 ans	13	
Agés de 36 à 45 ans	36	
Agés de 46 à 55 ans	14	
Agés de plus de 55 ans	2	
Nombre de places installées	20	(23 Urgence, 7 Accueil Immédiat,
Nombre de sorties dans l'année	66	56 Accueil Inconditionnel)
Cumul des durées de séjour des sorties dans l'année	7906	
Total journées 2007	6751	
Taux d'occupation	92,48 %	
Journées d'ouverture	365	
Journées théoriques d'accueil	7300	
Journées d'accueil réalisées	6751	
Nombre personnes orientée logement temporaire	5	
Nombre de personnes accès logement durable	14	
Nombre personnes ayant obtenu un contrat de travail	7	
Nombre total chiens	35	
Journées d'accueil réalisées	2796	

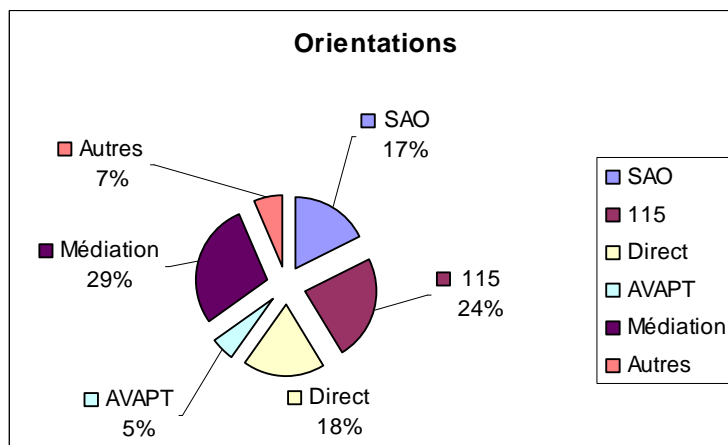
Durant cette année 2007, 86 personnes ont séjourné à la Villa Médicis, totalisant 6751 journées d'accueil pour un taux d'occupation des lieux de 92,48%. Comparativement aux années précédentes (37 personnes accueillies, 17 lits, 93,3% en 2006, 97% en 2005, 89,5% en 2003/2004), ce chiffre correspond à ce qu'il est convenu d'appeler notre vitesse de croisière, même si le nombre de 86 personnes (qui est un cumul du nombre des personnes accueillies dans le cadre de l'urgence, de l'accueil immédiat temporaire et de l'accueil inconditionnel) paraît disproportionné.

2- Graphiques

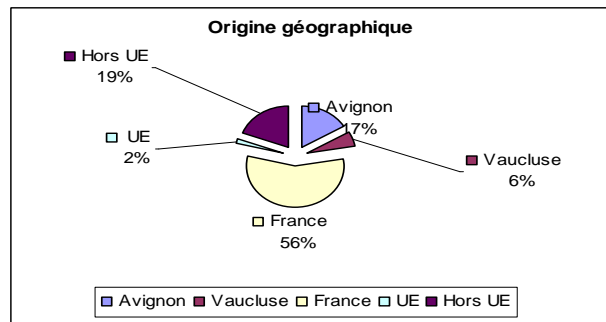
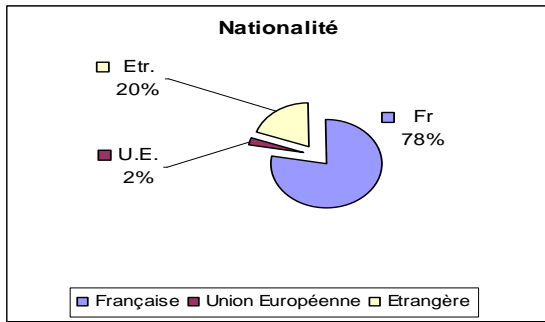
A noter que le mode de répartition par tranche d'âge est différent que dans le récapitulatif des indicateurs CHRS ; néanmoins l'on peut constater une proportion non négligeable de jeune de moins de 25 ans (qui en général possèdent des animaux de compagnie) dans cet effectif 2007 (24%), ce qui semble confirmer la thèse d'une attraction certaine de ces publics pour la formule 'accueil inconditionnel'.



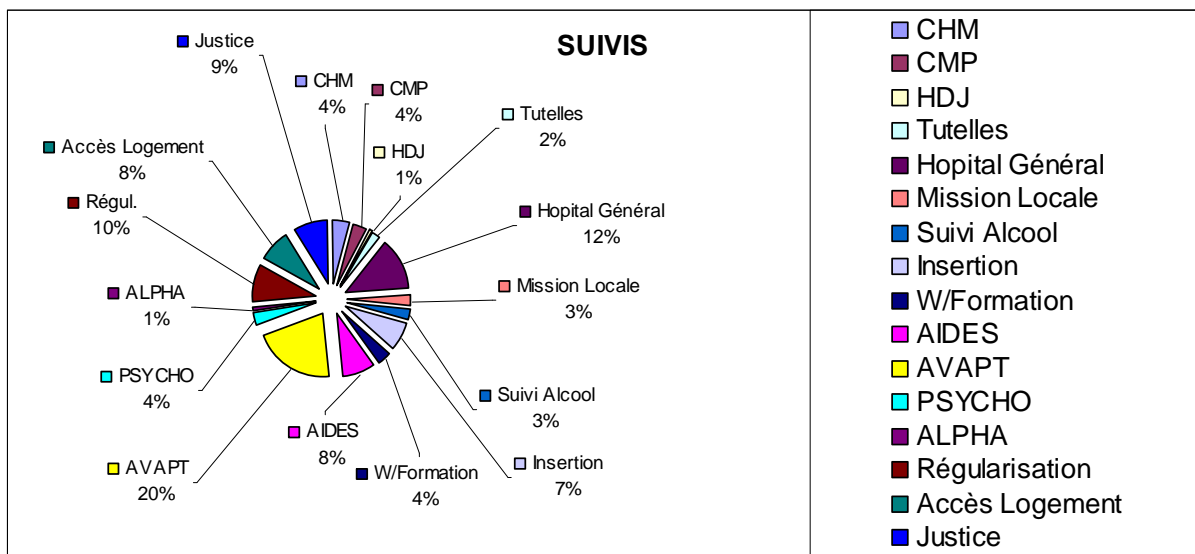
On notera le taux de 5% de femmes enceintes, ce qui correspond à un phénomène et à une expression de la vie, je veux parler des 'bébés casa', ces enfants conçus à la Villa Médicis dans le cadre de l'accueil couple, des couples qui parfois se sont formés au sein même de la Villa Médicis.



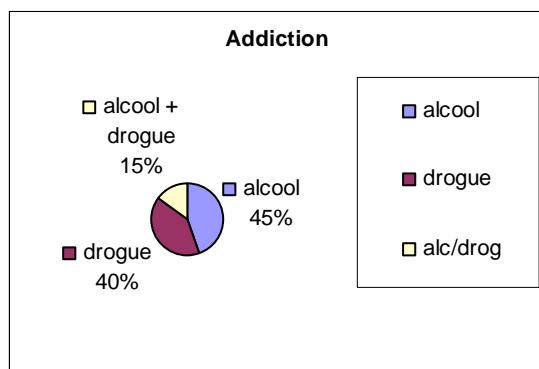
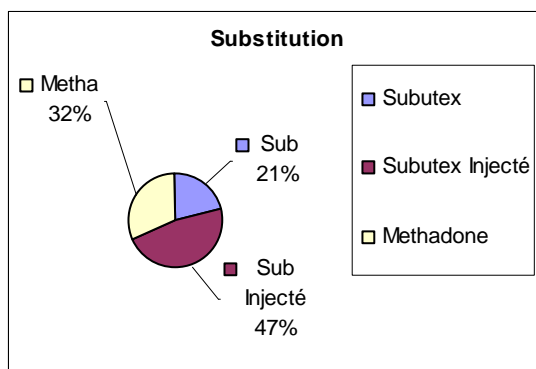
La Médiation de rue et le SAO/115, le plus souvent à l'origine d'une admission qui peut se faire en « immédiat », l'attribution effective des 20 places incombant à un groupe de partenaires réunis en une « commission d'orientation », lesquels sont les plus impliqués auprès des publics visés : AIDES, AVAPT, Médiation de Rue et les services du SAO/115.



80% - 20%, la même proportion que 2006, entre personnes d'origine étrangère et personnes ayant la nationalité française. Ce qui diffère, c'est un nombre moins important de Vauclusiens (env. 50% en 2006) par rapport à une majorité de gens en provenance d'autres départements.

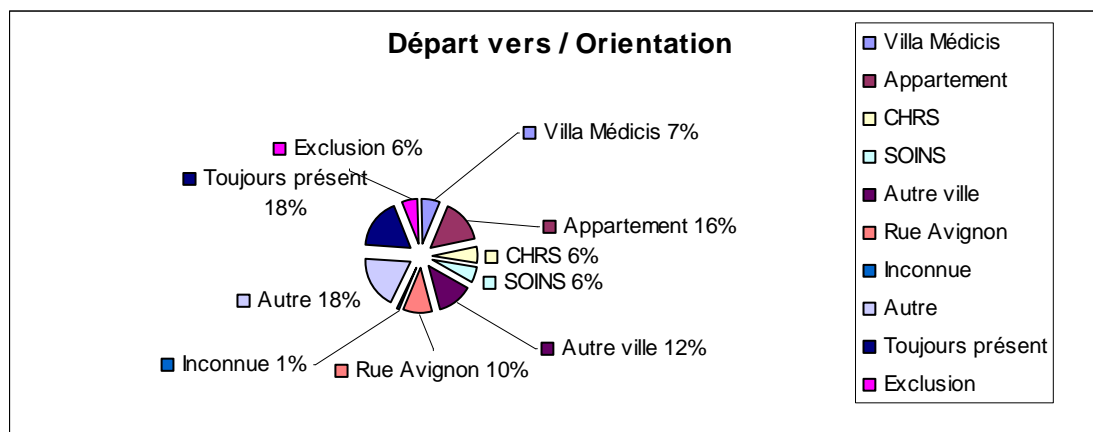


L'AVAPT et l'hôpital général sont les grandes tendances en matière de suivi : soins somatiques et problématiques addictologiques, des partenariats que nous souhaitons consolider par le biais de conventions et d'un travail de réflexion au niveau du GRSSAA.

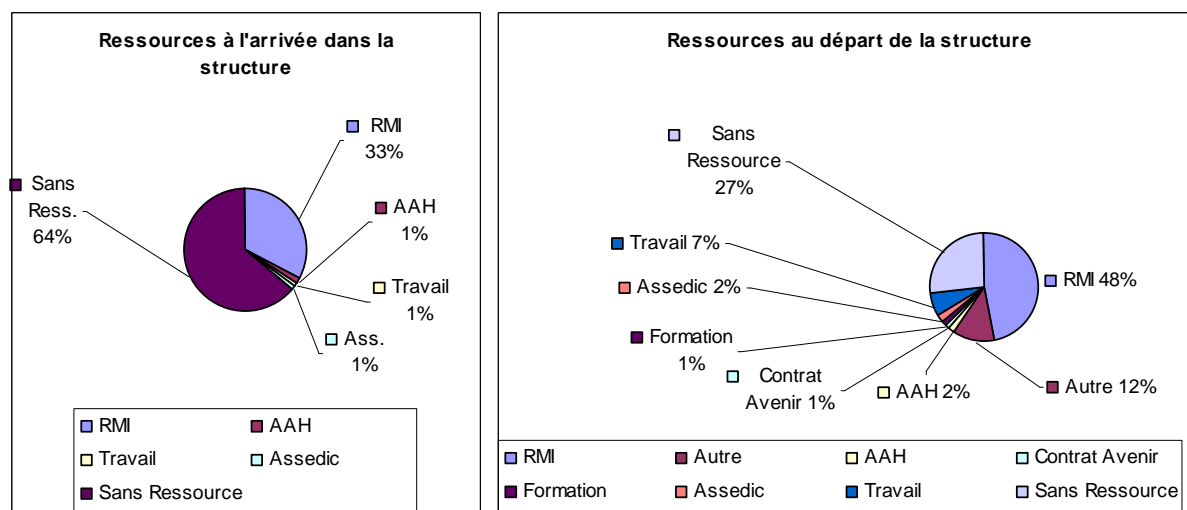


Concernant d'éventuelles orientations, il nous est difficile de trouver des relais pour les personnes que nous accueillons à la Villa Médicis, ceci pour trois raisons essentielles :
 - la première est la présence des animaux de compagnies, motif de refus d'accès à un logement ou à une structure d'accueil.

- la deuxième est liée aux pratiques addictives qui concernent la majorité des personnes accueillies à la Villa Médicis, bien que ne générant pas d'attitudes incompatibles avec la vie en collectivité, ces pratiques sont souvent un obstacle à l'accès vers d'autres structures ou au logement.
- la troisième est dû à une palette « d'alternatives à l'habitat classique » encore trop limitée (Maisons Relais, appartement partagés, occupation de terrains, itinérance en camion...).



L'au-delà de la Villa Médicis reste donc une question problématique, sachant que les réponses ne sont jamais évidentes et que la réflexion qui doit être menée par chaque habitants n'est pas non plus évidente à accompagner, afin de 'pouvoir participer d'une politique de l'habitat', retrouver des forces, des capacités qu'on a perdu de vue, c'est-à-dire être en mesure de concevoir des formes d'habitat pour soi-même adaptées. Les 16% de départs en appartement représentent des formes d'accès au logement finalement assez traditionnelles, mais cela n'empêche heureusement pas une réflexion de fond à ce sujet (VOIR en annexe projet « Habiter Autrement »).



Passer de 64% à 27% de personnes sans ressource suppose un sérieux travail d'accompagnement social et administratif, que l'équipe de la Villa Médicis assume malgré sa capacité restreinte en temps consacré aux suivis des personnes. Il faut y voir un bon réseau de partenaires, sachant que nombre de démarches sont externalisées, dans le but d'inciter les personnes à utiliser un maximum les services de droit commun.

E- PERSPECTIVES

IX- Projets en vue

1- Transfert de nos activités

- lieu d'accueil et d'hébergement, CHRS de stabilisation, 24 places
- Lieu de pratiques artistiques ouvert aux habitants du CHRS, aux personnes rencontrées par la Médiation de Rue, aux personnes orientées par les partenaires, aux membres de CASA
- Bureaux du service de Médiation de Rue
- Salle de réunions pour les différentes activités de l'association et ouverte au quartier

Pour ce faire un certain nombre de préalables sont requis :

- L'obtention du statut CHRS
- L'obtention des financements relatifs à ce statut de CHRS, à hauteur du Budget Prévisionnel que nous avons proposé
- L'obtention du permis de construire et de toute autorisations nécessaires à la mise en œuvre de notre projet d'aménagement et de transformation du bâtiment
- La vente et la mise à disposition de la totalité du Bâtiment
- L'obtention de prêts éventuels pour la réalisation des travaux
- Une faculté de substitution d'acquéreur, en faveur de Vaucluse Logement ou la Mairie d'Avignon qui pourrait être amené à se porter acquéreur de ce bâtiment afin de nous le louer

Simplement ajouter que les choses sont engagées correctement, que nous aimerions pouvoir établir avec nos partenaires un calendrier prévisionnel des étapes de ce processus de transfert de nos activités vers un lieu 'définitif'.

2- Accueil Inconditionnel Très Bas Seuil

A noter que nous nous sommes engagés sur le projet d'ouverture d'un lieu d'accueil inconditionnel très bas seuil (lieu d'accroche d'un public extrêmement marginalisé) pour une capacité de dix places, selon les préconisations du Comité de Pilotage de l'opération 'Halte de nuit' qui fut menée à titre expérimental pendant la période hivernale 2007/2008 sur Avignon. Cette création de structure, qui répond à la volonté de l'Etat quant à l'émergence de solutions dignes et adaptées pour les personnes qui vivent à la rue, aurait également le mérite de faire passer la capacité d'accueil de la structure actuellement dénommée « Villa Médicis » à une trentaine de places, ce qui assure un coût à la place permettant de se situer dans une moyenne tout à fait raisonnable. Dans cette perspective l'association CASA se déclare prête à s'engager sur un contrat d'objectifs et de moyens sur la base d'une politique et des financements pluriannuels. Cet engagement participe à la réalisation d'une économie d'échelle non négligeable en terme budgétaire, et à une réalisation non moins négligeable en terme de prise en compte et de réponse adaptée à la situation des personnes sans-abri.

3- Fondation SOMMER

En juin 2007 l'association CASA a répondu à un appel à projet lancé par la Fondation SOMMER, « *visant à soutenir toute action exemplaire qui renforce les liens entre l'homme et l'animal familial* ».

En octobre de la même année, nous obtenions une subvention qui nous autorisait à nous lancer dans l'élaboration d'un projet dans lequel nous avons souhaité impliquer nos partenaires, créer une dynamique de travail collectif afin d'apporter une réponse qui soit la plus adaptée possible aux attentes et aux besoins des publics sans-abri ou hébergés dans des lieux prenant en compte leurs animaux de compagnie.

Ce projet fortement axé sur la dimension du soin, tend néanmoins à prendre en considération l'ensemble de la relation homme / animal. Dans le cas particulier des personnes sans-abri, outre la fonction de vecteur de communication que peut représenter l'animal, il est aussi un élément moteur de socialisation et d'intégration sociale. En ce sens également, l'animal n'est pas qu'un objet à soigner mais aussi un donneur de soins extrahumains, procurant des sentiments de réconforts, de sécurité et de fidélité...

C'est dans cet état d'esprit que nous avons décidé de travailler ensemble.

Les principaux partenaires à l'œuvre dans cette organisation sont :

- La SPA du Vaucluse
- Les **vétérinaires** du département en convention avec la SPA.
- Le **club de dressage** avignonnais
- L'**accueil de jour** du Secours Catholique
- L'association **AIDES**
- L'association **AVAPT**
- Les **foyers d'hébergement** du département accueillant les animaux
- L'équipe des **médiateurs de rue** du CASA
- La **Datcha** des Sans Logis
- L'association **ADEO Animalis**

Cette action facilite l'accès aux opérations suivantes :

- La vaccination
- La stérilisation
- L'identification
- Les soins d'urgence
- Le déparasitage
- La garde de l'animal
- Le dressage

Les partenaires concernés s'engagent à répondre conjointement à l'appel à projets 2008 "l'animal familial dans un projet social, éducatif ou thérapeutique" lancé par la fondation SOMMER, d'ici la fin du mois de mai 2008, afin de donner suite à ce partenariat.

BILAN FINANCIER
2007

Villa Médicis

Strictement sur la Villa Médicis, pour cette année 2007 nous avons affiché un déficit de 1103,97 Euros.

Si la situation n'est pas particulièrement alarmante, cela ne doit pas masquer les incertitudes qui pèsent sur le financement actuel des modules d'habitation.

En effet, initialement le financement de cette location a été partagé par l'Etat, le Conseil Général et la Mairie d'Avignon. Par la suite le Conseil Général s'est désengagé, estimant avoir largement contribué au lancement de la structure, et la Mairie semble devoir adopter la même position dans la mesure où nous serons rendus dans un lieu pérenne dans un futur proche (vraisemblablement d'ici début 2009).

Il convient donc d'intégrer au budget de la dotation globale du CHRS, le coût de cette location actuelle des modules (50.000 Euros/an), qui correspondra sans doute au coût de location du futur lieu en dur. Pour 2008 nous prévoyons donc que l'intégralité du coût de la location des modules soit incluse dans la part du budget prise en charge par la DDASS.

Pour l' Equipe de la Villa Médicis.

Renaud DRAMAIS.

La Villa Médicis en 2007

A- LE CADRE

- I- Le statut CHRS
- II- L'accueil Inconditionnel
- III- La Stabilisation

B- L'ORGANISATION

- IV- L'équipe, composite et pluridisciplinaire
 - 4- L'effectif en 2007 (5,5 Equivalent Temps Plein)
 - 5- la notion de travailleurs pairs

- V- Les Habitants de la Villa Médicis
 - 6- L'auto organisation
 - 7- La maraude sandwiches
 - 8- Participation financière des habitants de la Villa Médicis

C- LES ACTIONS

- VI- Le travail en réseau
 - 9- GRSSAA
 - 10- L'accompagnement social
 - 11- Perception de notre travail sur 2007
(Frédéric SALIN, Katy CAUVIN, Chantal SAUVAIRE)

- VII- Culture et Citoyenneté
 - 1- L'Espèce d'Espace
 - 2- Participation à la citoyenneté, échange inter-associatif

D- LES STATISTIQUES

- VIII- Accueil de Stabilisation
 - 12- Indicateurs CHRS
 - 13- Graphiques

E- PERSPECTIVES

- IX- Projets en vue
 - 14- Transfert de nos activités
 - 15- Accueil Inconditionnel Très Bas Seuil
 - 16- Fondation SOMMER

Le Bilan Financier 2007